

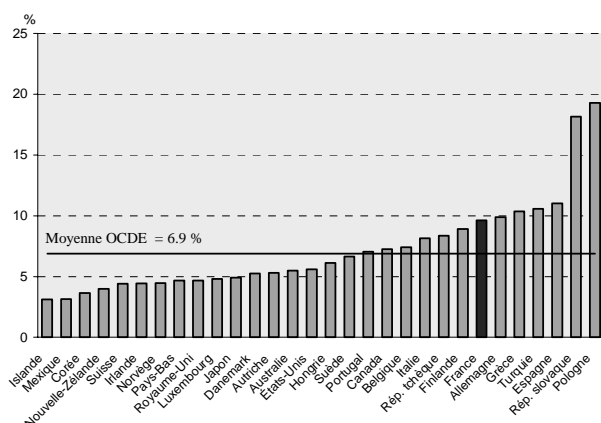
## Perspectives de l'emploi de l'OCDE : 2005

### Quelle est la position de la France ?

Avec un taux de chômage de plus de 9.6% en 2004, la France se situe au dessus de la moyenne des pays de la zone OCDE en matière de chômage. En outre, plus de 40% des demandeurs d'emploi sont chômeurs depuis plus d'un an, contre 32% en moyenne dans l'OCDE. On s'accorde à penser que cette situation plaide en faveur d'efforts renouvelés pour reformer le marché du travail français. A cet égard, les *Perspectives de l'emploi 2005* examinent un certain nombre de politiques qui pourraient se révéler utiles.

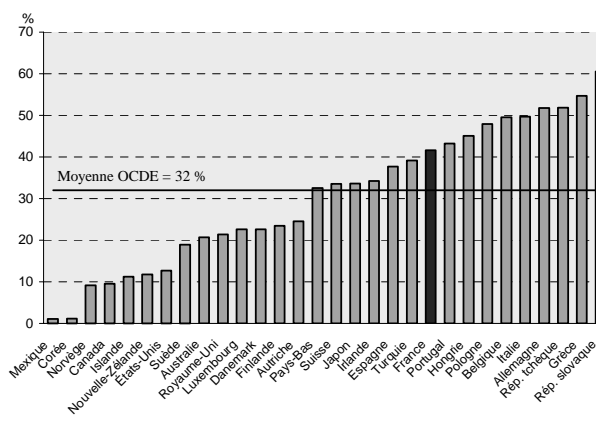
#### Taux de chômage, 2004

Personnes âgées de 15 à 64 ans (pourcentages)



#### Chômage de longue durée, 2004

Pourcentage du chômage total



Source: OCDE (2005), *Perspectives de l'emploi*, OCDE, Paris

Premièrement, comme souligné dans le débat en cours sur les réformes à conduire en France, il est crucial d'offrir aux chômeurs des services intensifs de conseil et d'aide à la recherche d'emploi, et d'assurer leur participation à des dispositifs de retour à l'emploi après un certain laps de temps passé au chômage. De telles mesures d'« activation » doivent être perçues comme étant la contrepartie des prestations versées – c'est-à-dire dans une logique « d'obligations réciproques ». Et la composante activation de cette approche doit s'imposer avec d'autant plus de force que le montant et la durée des prestations versées sont importants. En effet, une telle approche est au cœur des réussites en matière de réduction du chômage – et tout particulièrement, du chômage de longue durée – observées dans des pays comme de Danemark, le Royaume-Uni et (jusqu'à récemment) les Pays-Bas. De plus, en l'absence de mesures d'activation efficaces, les systèmes de prestation pour les chômeurs de longue durée deviennent difficilement soutenables ou excessivement coûteux à long terme.

Deuxièmement, il est également important de s'assurer que les chômeurs ont financièrement intérêt à reprendre un emploi. Si des prestations sociales généreuses tendent, presque par définition, à réduire ces incitations financières, il existe des moyens de structurer le système de taxation et de prestations permettant de corriger cet aspect des choses (plutôt que de réduire le montant des prestations versées). Le rapport montre en particulier que le versement de primes de retour à l'emploi ou de prestations conditionnelles à l'exercice d'un emploi peut être efficace, à condition toutefois que les montants versés soient substantiels – dans le cas contraire, ils n'ont que peu ou pas d'effet sur les incitations financières à reprendre un emploi et cela bien qu'ils aient un coût budgétaire. Ces aides doivent également être ciblées sur les familles connaissant les situations les plus précaires. Un ciblage adéquat, assorti de conditions d'éligibilité portant sur le nombre d'heures travaillées, peut permettre de limiter les effets d'aubaine

inhérents à ce type de mesure – correspondant au fait que certains bénéficiaires auraient, même en l'absence d'aides, repris un emploi (ou augmenté leur temps de travail). De tels principes pourraient être appliqués en France, dans l'hypothèse notamment d'une réforme de la « Prime pour l'emploi » – qui représente moins de 3% du salaire et est peu ciblée, comparé à 30% dans un pays comme l'Irlande qui a réussi à promouvoir plus efficacement le retour à l'emploi des catégories désavantagées.

Cela étant, les mesures aidant à mobiliser plus largement la main-d'oeuvre disponible ne suffisent pas. Les politiques permettant de redynamiser les offres d'emplois ont également un rôle important à jouer. Comme le montrait l'édition 2004 des *Perspectives de l'emploi*, reformer la législation sur la protection de l'emploi (LPE) pourrait aider les jeunes et les femmes à accéder à l'emploi. Les procédures de licenciement applicables aux contrats à durée indéterminée sont particulièrement complexes en France, ce qui pourrait expliquer que les employeurs hésitent à embaucher sur ce type de contrat. A cet égard, la réforme conduite en Autriche montre qu'il est possible de maintenir des garanties raisonnables en cas de licenciement, tout en limitant les effets pervers que la LPE peut avoir sur les décisions d'embauche. De plus, de telles réformes sont d'autant plus efficaces qu'elles s'accompagnent d'efforts pour améliorer la performance des services publics de l'emploi et des politiques actives du marché du travail. Le modèle danois de « flexicurité », qui offre des prestations de chômage généreuses et des services d'aide au retour à l'emploi efficaces tout en laissant aux employeurs des marges de manœuvre importantes quant à leurs décisions d'embauche et de licenciement, constitue une alternative intéressante.

L'édition 2005 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* est disponible pour les journalistes sur le site web **protégé par mot de passe**, ou sur demande, auprès de la **Division des relations avec les médias**. Pour de plus amples informations, les journalistes sont priés de contacter M. Raymond Torres (tel : + 33 1 45 24 91 53, ou courriel : [raymond.torres@oecd.org](mailto:raymond.torres@oecd.org)), Division d'analyse et de politique d'emploi de l'OCDE.